

Toutefois, nous nous inquiétons de la hausse des prix des produits alimentaires et de la poussée inflationniste. Je le répète, si le député ou une autre personne a la preuve que certaines majorations de prix sont imputables à la fixation des prix ou à des tripotages sur le marché, je chargerais très volontiers notre équipe de fonctionnaires du bureau de la politique de concurrence de s'en occuper.

M. Paproski: C'est à vous que cette tâche incombe.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, ce sont les fonctionnaires de ce ministère qui sont censés faire enquête . . .

M. Paproski: C'est la raison pour laquelle il occupe ce poste.

M. Broadbent: . . . et c'est pourquoi il doit payer des fonctionnaires et non des députés de l'opposition pour accomplir ce travail. Le ministre vient de dire que les chiffres au sujet des profits réalisés au détail n'étaient pas exagérés. Je lui signale que selon le rapport de la Commission de lutte contre l'inflation, les majorations de profits au détail étaient effectivement plus élevées qu'entre 1971 et 1977, de sorte que ces profits étaient exorbitants. Je voudrais que le ministre vérifie ses données là-dessus.

LA HAUSSE DES PRIX DE L'ACIER

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais passer à un autre secteur, celui de la sidérurgie. Comme les trois principales aciéries ont annoncé en fin de semaine une hausse de leurs prix d'environ 7 p. 100, laquelle vient s'ajouter aux autres majorations de 6 ou 7 p. 100 annoncées il y a à peine trois mois, et compte tenu du fait que leurs bénéfices ont augmenté de 45 p. 100 de 1977 à 1978, le ministre pratiquerait-il maintenant ce qu'il prêche en faisant en sorte que ces sociétés baissent les prix de l'acier pour que les biens de consommation durables, les automobiles et une foule d'autres produits, ne soient pas hors de prix en 1979?

● (1425)

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, le député devrait relire le rapport de la Commission de lutte contre l'inflation au sujet des prix dans l'alimentation. La commission relève, il est vrai, une augmentation des bénéfices dans certains secteurs, mais elle note par ailleurs certaines baisses au cours du dernier trimestre de l'année dernière.

En ce qui concerne l'acier, j'ai demandé il y a environ une semaine aux fonctionnaires de mon ministère de voir, dans le cadre de leur étude du dossier de l'acier, quelles hausses ce métal avait subies. Je n'ai pas encore reçu leur rapport.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES ANNONCES PUBLICITAIRES À LA TÉLÉVISION CONCERNANT LE PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les députés reçoivent des messages de protestations en provenance de tous les coins du pays critiquant vivement la campagne publicitaire organisée sur le petit

Questions orales

écran par le ministre au sujet du projet de loi sur le crédit d'impôt au titre des enfants. Ces annonces montrent un mode de vie qui impressionne les parents, notamment ceux qui sont démunis et abstraction faite du parti pris politique qui caractérise ce message . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: . . . je trouve qu'il est ignoble et en fait fallacieux. Le ministre a-t-il l'intention d'arrêter la diffusion de ces annonces et sinon, pourquoi pas?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, si le gouvernement avait de l'argent, je demanderais tout de suite un million de dollars pour diffuser ces annonces trois fois plus souvent.

Des voix: Bravo!

Mlle Bégin: Je mets le député au défi de lire devant la Chambre le texte de l'annonce dont un exemplaire a été remis à son parti; je le mets également au défi de lire le descriptif de la séquence en vidéo également et de nous donner un exemple de parti pris direct ou insinué dans cette annonce. Ce message en réalité explique simplement aux pères et mères de famille canadiens, en particulier aux mères, qu'il existe désormais un crédit d'impôt au titre des enfants à charge dont 75 p. 100 des Canadiennes peuvent bénéficier en tout ou en partie à condition d'en faire la demande. C'est ce à quoi vise cette annonce. J'aimerais beaucoup avoir davantage d'argent.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre ne se rend pas compte de la force visuelle que cette annonce peut avoir sur les téléspectateurs à qui l'on montre une famille ayant un mode de vie de classe moyenne. La projection de telles images impressionne indûment les personnes démunies qui ont déjà beaucoup de mal à gérer la manne que leur apporte cette prestation. Même si l'idée d'expliquer aux familles comment faire pour bénéficier de ce crédit d'impôt au titre des enfants à charge est louable en soi, la façon dont le ministre s'y prend est critiquable car elle risque de provoquer des difficultés sociales dans les familles.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Si les députés ministériels voyaient cette annonce, ils sauraient exactement ce dont je parle et ils partageraient peut-être mon avis. Les députés reçoivent des plaintes de partout au pays au sujet de cette publicité répréhensible. Madame le ministre ordonnera-t-elle d'en cesser la diffusion?

Mlle Bégin: Non, monsieur l'Orateur, et de plus j'utiliserai tout le temps gratuit que je pourrai obtenir. Je tiens à signaler au député et à tout le monde que nous avons d'autres copies de cette annonce qui pourraient servir pour la câblodiffusion et les réseaux collectifs. Je pense que les députés conservateurs ont un problème: ils manifestent leurs émotions et leur sensibilité à mauvais escient. Leur idéologie est aussi toute confuse en ce qui concerne les femmes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!